

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2010

**Présents** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Tony LLORENS, Louis SBARRA, Pierre CARLES, Marie-Jeanne MULLER, Alberte GARCIA, Jacqueline LOZANO, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Françoise CRASSOUS, Béatrice GIMENO, Thierry BEUSELINCK, Géraldine ESCANDE

**Procurations** : Monsieur René COUSIN à Monsieur Tony LLORENS  
Madame Suzanne POCURUL à Monsieur Claude CLARIANA  
Madame Viviane MONTIER à Monsieur Gérard LLOPEZ

**Absent** : Messieurs Alain ALBERT, Eric CHAVERNAC et Madame Pascale FRANSINO

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre CARLES

**Début de séance** : 18 h 30

Le compte rendu du Conseil Municipal précédent du 9 Avril 2010 est approuvé à l'unanimité des présents + 3 procurations.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I – Tirage au sort Jurés d'Assises 2011 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y aurait lieu de procéder au tirage au sort de 6 personnes pour constituer la liste préparatoire du jury d'assises 2011. Les personnes désignées à partir de la liste électorale doivent au minimum atteindre l'âge de 23 ans en 2011 (soit nées avant 1987).

Sont tirées au sort, les personnes suivantes :

- 1) Page 78 – ligne 9 : MINUEL Corinne
- 2) Page 89 – ligne 4 : PEPPY Marie-Thérèse épouse MANES
- 3) Page 30 – ligne 7 : CORTES Bernadette épouse CABUT
- 4) Page 63 – ligne 7 : LARROQUE Michel
- 5) Page 121 – ligne 11 : VIDAL Xaviera
- 6) Page 54 – ligne 2 : GRAILLE Nathalie

### **II – Demande de subvention DRAC - Etudes complémentaires Chapelle Saint Pierre es-liens :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les préconisations de Monsieur DUBESSY, DRAC, consistant à effectuer des études complémentaires dans le but de définir les différentes dotations de rénovation de la Chapelle Saint Pierre-es-liens.

Ces études dont l'estimation s'élève à la somme de 25 000 € HT pourraient être aidées à hauteur de 40 % par la DRAC.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve, le projet d'études complémentaires ainsi que l'estimation qui en est faite et autorise Monsieur le Maire à demander auprès des services de la DRAC une aide aussi élevée que possible pour supporter leur financement et le charge de les faire réaliser le plus rapidement possible afin de ne pas retarder le programme de rénovation de la Chapelle Saint Pierre-es-liens.

### **III – Traitement contre la chenille processionnaire du pin :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère mono-turbine pour le traitement en zone forestière. Ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts qui propose un traitement au prix de 50,00 € H.T./ha pour la zone forestière et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Général, pour une surface à traiter de 16 ha.

Soit 956,80 € TTC.

La subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Le Conseil, approuve ces propositions, à l'unanimité des présents + 3 procurations.

### **IV – DM n° 1 – BP 2010 Commune :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2010 de la Commune, afin de régulariser certains comptes des sections de fonctionnement et investissement.

Il propose les modifications et transferts suivants :

#### Section de fonctionnement :

##### - Dépenses :

675	– Valeurs comptables immo cédées	-	5 461 €
023	– Virement section investissement	+	1 196 €

##### - Recettes :

776	– Différences sur réalisations	-	4 265 €
-----	--------------------------------	---	---------

Portant le total de la section de fonctionnement à 2 854 752 €.

#### Section d'investissement :

##### - Dépenses :

192	– Moins value	-	4 265 €
205 -186	– Logiciels	+	16 800 €
2031 -186	– Logiciels	-	16 800 €
21571 – 151	- Matériel roulant	+	571 €
2188 – 151	- Autres	-	571 €

- Recettes :

21571	- Matériel roulant	-	5 461 €
021	- Virement section investissement	+	1 196 €

Portant le total de la section d'investissement à 2 532 658 €.

Le Conseil, approuve, par 20 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

## **V – Modification du Tableau de l'effectif communal :**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau de l'effectif communal en annulant 1 poste de Technicien Supérieur Principal et en ajoutant 1 poste de Technicien Supérieur Chef.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 3 procurations

## **VI – Eclairage Public – renouvellement du Contrat de Gestion :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée son choix de retenir le cabinet MERLIN de Montpellier pour assurer la rédaction du cahier des charges pour la mise en concurrence dans le cadre du renouvellement du prestataire pour le contrat de gestion et de maintenance de l'éclairage public.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, approuve le cahier des charges présenté ainsi que le dossier de consultation des entreprises présenté.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence et à signer tout document utile à l'aboutissement de ce dossier.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 3 procurations, décide la prorogation de 2 mois du contrat actuel avec CITEOS jusqu'au 31/08/2010.

## **VII – Défraiement bénévoles bibliothèque :**

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour procéder au défraiement des bénévoles de la bibliothèque municipale pour les divers frais qu'ils supportent lors de déplacement en réunion ou manifestation hors de la commune en lien avec leurs activités au sein de la bibliothèque (transport – repas – etc...),

Le Conseil, approuve, par 19 voix pour dont 3 procurations, 0 voix contre et 1 voix d'abstention, le défraiement des bénévoles dans le cas de frais supportés dans le cadre de leurs activités à la bibliothèque.

Charge Monsieur le Maire d'établir un relevé de leurs frais sur présentation des justificatifs correspondants pour permettre leur remboursement sur le Budget Général de la Commune.

## **VIII – Hérault Energies – Poste Bascule :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet cité en objet.

L'estimation des dépenses d'honoraires, études et travaux, s'élève à :

- Réseau électricité :	76 560.00 € TTC
- Réseau éclairage public :	10 333.44 € TTC
- Réseau télécommunications	0
Total de l'opération :	86 893.44 € TTC

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention du Département ou du Face ou du concessionnaire sur les travaux « électricité » :	45 360 €
- Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recettes) :	5 184 €
- Subvention du Département sur les travaux « télécommunications » :	0

- La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui est récupérée par la Commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la Commune est de : 29 773.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

## **IX – Mandat Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux du PAE :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé pour l'aménagement d'ensemble du secteur "Camp Redoun" un programme de travaux pour un montant de 2 680 K€.

Ce programme comprend notamment des travaux sur le Domaine Départemental dont la Commune doit conserver l'initiative (conformément à la convention de délégation signée le 25/09/2008), à savoir :

- La création d'un giratoire RD 14
- La requalification de l'entrée de ville RD 14
- Création d'un réseau AEP

Compte tenu de la complexité de ces travaux, la Ville de Lespignan souhaite en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Il convient par conséquent de passer un marché de mandat pour la réalisation desdits travaux dans le cadre duquel, conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 dite « Loi MOP », le mandataire se verra confier les attributions suivantes :

- a. définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé
- b. préparation du choix du maître d'œuvre et signature du contrat de maîtrise d'oeuvre après approbation du choix par le maître d'ouvrage
- c. Gestion du marché de maîtrise d'œuvre, versement de sa rémunération
- d. Préparation du choix, signature et gestion des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles, versement des rémunérations correspondantes
- e. Préparation du choix, signature et gestion du ou des contrats d'assurances et paiement des primes

- f. Approbation des avant-projets et accord sur le projet
- g. Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs, établissement et signature des marchés  
préparation du choix des entreprises et fournisseurs, signature des contrats après approbation du  
choix des prestataires par le maître d'ouvrage et gestion des contrats
- h. Gestion des marchés de travaux et fournitures, versement des rémunérations correspondantes
- i. Suivi technique des travaux et réception des travaux
- j. Gestion financière et comptable de l'opération
- k. Gestion administrative de l'opération
- l. Actions en justice
- m. archivage

ainsi que l'accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est établie à **1 371 000 € HT (valeur décembre 2008)**. Ce montant ne comprend pas la rémunération du mandataire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 26 octobre 2006, le Conseil Municipal a désigné la société Hérault Aménagement comme aménageur de la ZAC de Camp Redoun.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé le Programme des Equipements Publics et le Dossier de Réalisation de la ZAC Camp Redoun.

Le CRAC, approuvé le 14 décembre 2009, a apporté des précisions sur l'avancement de l'opération et le planning de réalisation.

Compte tenu de l'avancement des études, Monsieur le Maire constate l'implication opérationnelle et financière du programme de travaux et le projet de ZAC Camp Redoun.

La Ville de Lespignan constatant que l'aménageur a été désigné suite à une mise en concurrence menée en toute transparence pour réaliser une opération d'aménagement au vu de laquelle les travaux objets des présentes ne peuvent qu'être annexes, entend se placer, au vu de ces éléments de fait et de droit, sous le régime juridique des articles 28 dernier alinéa et 35-II-8° du Code des Marchés Publics selon lesquelles "le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables si les circonstances le justifient".

Le dernier alinéa de l'article 28 du code des marchés publics dispose que le Pouvoir Adjudicateur (le Conseil Municipal ou sur délégation le Maire) peut décider qu'un marché sera passé sans publicité et sans mise en concurrence préalables si les circonstances le justifient.

Or en l'espèce, les circonstances justifient pleinement l'application de cette disposition étant donné que :

- la consultation pour la désignation de l'aménageur a permis une mise en concurrence de plusieurs prestataires
- le montant de la rémunération du mandataire a fait l'objet de négociations et a été établi à 54 840.00 € HT soit 65 589.00 € TTC. Ce montant est très largement inférieur à 206 000 € HT (seuil des procédures formalisées).
- La réalisation des travaux devra être coordonnée avec celle des travaux d'aménagement de la ZAC, il est donc techniquement nécessaire qu'il s'agisse du même opérateur.

Dans ces conditions et en application du dernier alinéa de l'article 28 du code des marchés publics, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché de mandat pour la réalisation :

- d'un giratoire RD 14
- de l'entrée de ville RD 14
- d'un réseau AEP

à la SEM Hérault Aménagement pour un montant de 54 840.00 € HT soit 65 589 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents + 3 procurations :

- D'attribuer à la Société Hérault Aménagement pour un montant de 54 840 € HT soit 65 589 € TTC le marché de mandat pour la réalisation :
  - d'un giratoire RD 14
  - de l'entrée de ville RD 14
  - d'un réseau AEP
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec le titulaire retenu et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

**Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **X – Rachat du Renault Master :**

Monsieur le Maire rappelle le contrat de location de 3 ans du RENAULT MASTER 9 places utilisé par le Service Enfance/Jeunesse dans le cadre de leurs activités à l'ALSH Primaire et Adolescents. Ce contrat arrive à terme et est reconductible par tacite reconduction.

La Société Renault nous a fait une proposition de rachat de ce véhicule (25 000 km) à 12 750.15 € TTC.

Le Conseil, considérant l'utilité répétée de ce véhicule dans le cadre des activités du Service Enfance/Jeunesse et l'offre de rachat qui est faite, approuve le rachat de ce véhicule pour un montant de 12 750.15 € TTC et dit que la somme sera prélevée au BP 2010 de la Commune au compte 21571-151.

## **XI – Délégation représentation Commune SMBVA :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de la séance précédente du 9 Avril 2010 dénonçant les demandes de participations financières du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude de plus en plus importantes et de la clef de répartition appliquée.

Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude propose de négocier cette clef de répartition avec le SMDA.

Monsieur le Maire propose donc de déléguer le SMBVA pour représenter la Commune de Lespignan dans cette démarche de négociation.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 3 procurations

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ↳ Mise en place d'une Zone Bleue :

- Bascule
- Le Boulevard
- Rue de l'Hôtel de Ville (devant pharmacie)
- Place Jean Poveda (côté pair)
- Rue du Marché

Du Lundi au Vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h, sauf jours fériés, limitée à 1 heure.

Cette réglementation sera effective dès la mise en place des panneaux par les services techniques.

Des disques bleus seront à la disposition des usagers dans les commerces locaux et à l'accueil de la Mairie.

### ↳ Projet de culture biologique :

Monsieur le Maire a reçu une personne porteuse d'un projet de culture biologique sur des terres qu'il louerait sur la Commune. Il demande que le Conseil Municipal vote l'exonération de la taxe foncière du non bâti pour ces parcelles.

Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### ↳ Projet BRAULT sur l'extension de la Zone de Viargues :

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet de M. BRAULT sur les terrains qu'il a acquis pour l'extension de son exploitation.

### ↳ Eolien/Photovoltaïque :

Monsieur le Maire, Monsieur LLORENS (Adjoint urbanisme), Monsieur LLOPEZ (Adjoint Environnement), Monsieur PLA (Adjoint travaux), ont reçu le Cabinet mandaté par la Communauté de Communes « La Domitienne » pour la réalisation d'une étude concernant les énergies renouvelables (Eolien/Photovoltaïque) sur son territoire et l'implantation d'une Zone de Développement Eolien (ZDE).

Les Communes de CAZOULS LES BEZIERS, LESPIGNAN, NISSAN LEZ ENSERUNE et VENDRES sembleraient plus concernées par un éventuel projet.

### ↳ Programme HERAULT HABITAT :

HERAULT HABITAT a fait une proposition de réalisation de :

10 T2 – 16 T3 – 11 T4 et 3 T5,

semblant correspondre aux besoins locaux, sur la parcelle qui leur a été réservée au niveau de la ZAC Camp Redoun. A voir en commission.

### ↳ RLI « Les Sablières » :

Le RLI organise son 4<sup>e</sup> Forum des Métiers le Jeudi 27 Mai 2010 de 10 h à 16 h à MARAUSSAN.

### ↳ FCLV :

Le FCLV organise un tournoi pour les U 11 et U 13 les 13 – 14 et 16 Mai 2010

**Géraldine ESCANDE** : informe de la manifestation « Un casque – un cœur – un ballon » à l’initiative des Pompiers organisée en faveur des pupilles des pompiers. Une vente de tickets de tombola sera organisée par les bénévoles du CCAS.

**Thierry BEUSELINCK** : demande où en sont les projets d’études concernant l’aménagement du secteur du stade Zizou Vidal avec la création de salle multi activités.

**Claude GIMENO** : rappelle les manifestations de la Transhumance des 30 et 31 Mai 2010

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 .*